

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1907/2006/CE, Article 31



BAC II VG

Date de dernière modification : 20/07/2015

1 - Identification de la substance / du mélange de la société / entreprise

1 - Désignation commerciale: BAC II VG

2 - Fournisseur:

HAPIE
6 RUE DE L'ÉPINETTE
77340 PONTAULT COMBAULT
TEL : 01 64 43 83 34
FAX : 01 64 43 83 42
MAIL : hapie@hapie.net
WEB : www.hapie.net

3 - Type d'utilisation (pour plus d'information consulter obligatoirement le mode d'emploi de la fiche technique avant toute utilisation):

LIQUEFIANT BIOLOGIQUE DES GRAISSES

4 - Autres données: - Teneur en matières actives : %

2 - Identification des dangers

1 - Principaux dangers - Eléments étiquetage SGH: GHS02 Flamme. Flam.Liq.3, H226 Liquide et vapeurs inflammables.

GHS08 Danger pour la santé. Asp.Tox.1, H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

GHS09 Environnement. Aquatic Chronic2, H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

GHS07 Skin Irrit.2 , H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit.2 , H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens.1 , H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

GHS05 Acute Tox.4, H302 Nocif en cas d'ingestion.



DANGER Contient 68956-56-9 Hydrocarbures, sous-produits du traitement des terpènes >70% 68439-46-3 ALCOHOLS, C9-11, ETHOXYLATED < 11%

H226 - Liquide et vapeurs très inflammables

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

P273 - Eviter le rejet dans l'environnement.

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage.

P301+P310 - EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P331 - NE PAS faire vomir.

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P264 - Se laver soigneusement après manipulation;

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P501 - Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2 - Risques spécifiques:

3 - Principaux symptômes: PBT :Les substances du mélange ne sont pas considérées comme Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques selon les critères de l'annexe XIII du règlement REACH.
vPvB : Les substances du mélange ne sont pas considérées comme Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques selon les critères de l'annexe XIII du règlement REACH.

3 - Composition / informations sur les composants

1 - Nom chimique:

- Mélange : Mélange d'hydrocarbures terpéniques et d'alcools terpéniques, CAS : 68956-56-9, EINECS 273-309-3, N°Eng 01-2119980606-28-0000, Flam.Liq.3 H226, Asp.Tox.1 H304, Aquatic Chronic2 H411, Skin Irrit.2 H315, Eye Irrit.2 H319, Slin Sens.1 H317 <=70%.

Alcool ethoxylé C9-C11, Cas 68439-46-3, Eye Dam.1 H318, Acute Tox.4 H302, < 10%.

- N° CAS Composant :

2 - Composants apportant un danger:

3 - Impuretés (présentant un danger):

4 - Autres données:



4 - Premiers secours

Après inhalation : Donner de l'air frais. Si des symptômes apparaissent, consulter un médecin. En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés par le produit. Laver les vêtements avant réutilisation. Nettoyer avec soin les chaussures avant de les remettre. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Retirer les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement ôtées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion : Ne PAS faire vomir. Si la personne est consciente, rincer la bouche avec de l'eau. Consulter immédiatement un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Pneumopathie d'inhalation en cas d'ingestion accidentelle. En cas d'ingestion accidentelle, surveillance médicale indispensable pendant 48h.

5 - Mesures de lutte contre l'incendie

1 - Moyens d'extinction:

- Recommandés : Mousse
- Poudre d'extinction
- Dioxyde de carbone (CO₂).
- Contre-indiqués :



2 - Dangers spécifiques: En cas d'incendie, risque d'émission de fumées irritantes et toxiques.

3 - Méthodes particulières d'intervention: Eviter les inhalations de fumée.

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

4 - Protection des intervenants: Les pompiers doivent porter des équipements de protection adaptés et un appareil respiratoire autonome.

6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

1 - Précautions individuelles: Porter des équipements de protection individuelle adaptés. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

2 - Précautions pour la protection de l'environnement: Ne pas rejeter dans le sol, les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

En cas de pollution environnementale (sol, canalisations, égoût, eaux de surface ou nappes d'eau souterraines), informer les autorités compétentes.

3 - Méthodes de nettoyage: Petite quantité : Absorber le liquide répandu avec un absorbant inerte. Recueillir et placer dans un récipient approprié correctement étiqueté. Fermer le récipient avant élimination.

Grande quantité :

Stopper la fuite si cela peut être réalisé sans danger. Endiguer. Aspirer autant de liquide que possible à l'aide d'une pompe antidéflagrante ou d'une pompe manuelle. Absorber le liquide restant avec un absorbant inerte. Recueillir et placer dans un récipient approprié correctement étiqueté. Fermer le récipient avant élimination. N'utiliser que des équipements anti étincelle.

7 - Manipulation et stockage

1 - Manipulation:

- Mesures techniques : Prendre des mesures contre les charges électrostatiques. N'utiliser que des équipements anti étincelle.
- Tenir à l'abri de la chaleur.
- Tenir à l'abri des sources d'inflammation.
- Précautions: Porter des équipements de protection individuelle. Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- Conseils d'utilisation : Cf Fiche Technique. Cf la Fiche Technique.

2 - Stockage:

- Précautions: Porter des équipements de protection individuelle. Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- Conditions de stockage :
- Matières incompatibles : Acides ou bases fortes : Péroxyde, hypochlorite.
- Matériaux d'emballage : Métal, PEHD

8 - Contrôle de l'exposition / protection individuelle

1 - Mesure d'ordre Technique: Terpènes

Belgique : valeur limite de moyenne d'exposition - 8 heures (VME) = 20 ppm

2 - Paramètre de contrôle: Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques. Des fontaines oculaires et des douches doivent être disponibles à proximité des postes de travail.

Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

3 - Equipement de protection individuelle:

- Protection respiratoire : Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
- Protection des mains : Gants de protection résistants aux produits chimiques (norme EN 374-1). Ils doivent être remplacés régulièrement et aux premiers signes de dégradation.
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité (norme EN 166)
- Protection de la peau et du corps autre que les mains : Vêtements de travail protecteurs.

9 - Propriétés physiques et chimiques

1 - Etat Physiques:

- Forme : Liquide
- Couleur : Incolore
- Odeur : Terpéniques.

2 - Valeur du pH: Non déterminé

3 - Température de décomposition: Non déterminé

4 - Point d'éclair: 45°C

5 - Température d'auto-inflammation: Non déterminé

6 - Caractéristiques d'explosivité: Non déterminé

7 - Pression de vapeur: Non déterminé

8 - Densité de vapeur: Non déterminé

9 - Masse volumique: 0,845 Kg/L

10 - Solubilité: Emulsifiable dans l'eau.

11 - Coefficient de partage n-octanol/eau: Non déterminé

12 - Température de solidification: Non déterminé

10 - Stabilité et réactivité

1 - Stabilité: Stable dans les conditions normales d'utilisation.

2 - Conditions à éviter: Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles.

3 - Matières à éviter: Acides minéraux.

4 - Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11 - Informations toxicologiques

1 - Toxicité aiguë: Terpènes Cas 68956-56-9

DL50 (Oral, rat) : > 2000 mg/kg (rat) (ligne directrice OCDE 401)

DL50 (Dermal, rat) : > 2000 mg/kg (rat) (ligne directrice OCDE 402)

Note : Aucune toxicité (locale ou système) n'a été observée à la plus haute dose testée par inhalation (4,76 mg/L). Les DL50 par voie orale et par voie cutanée étant supérieures à 2000 mg/kg, aucun effet de toxicité aiguë n'est attendu par inhalation, aux concentrations prises en compte pour la classification.

2 - Effets locaux: Les composants du mélange sont irritants pour la peau.

3 - Sensibilisation: Le mélange est classé en raison de la présence des hydrocarbures, sous-produits du traitement des terpènes. Ce produit est classé sensibilisant cutané par extrapolation des données disponibles sur un des ses constituants et sur une autre substance possédant des constituants communs : le terpinolène et une substance renfermant du terpinolène, du 1,4-cinéol, du 1,8-cinéol et du dipentène, se sont révélés sensibilisants dans des essais de stimulation locale des ganglions lymphatiques chez la souris (ligne directive OCDE 429- LLNA)

4 - Toxicité chronique: Les composants du mélange n'ont pas montré de potentiel génotoxique. Pas de suspicion de cancérogénicité pour ce mélange.

5 - Toxicité à long terme: Il n'est pas attendu d'effets toxiques pour la reproduction avec ce mélange.

6 - Effets spécifiques: En cas d'ingestion accidentelle, le produit peut être aspiré dans les poumons en raison de sa faible viscosité.

12 - Informations écologiques

1 - Mobilité: Hydrocarbure, sous-produits du traitement des terpènes Cas 68956-56-9.

Pas d'informations disponible

2 - Persistance / dégradabilité: Facilement biodégradable.

3 - Bioaccumulation: Pas de données expérimentales disponibles pour les composants du mélange.

4 - Ecotoxicité: Nocif pour la faune aquatique.

5 - Autres:

13 - Considérations relatives à l'élimination

Déchets : Les prescriptions nationales et locales doivent être respectées. Le produit doit être éliminé dans une installation d'incinération autorisée, conformément à la réglementation.

Les emballages non nettoyés doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets, à des fins de recyclage ou d'élimination.

Le produit et l'emballage ne sont pas rejetaient en milieu naturel, ni dans les égouts.

Faire enlever par une entreprise agréée et habilitée cf liste préfectorale.

Dans tous les cas se plier à la réglementation nationale et locale en vigueur.

14 - Informations relatives au transport

0 - Pictogrammes:



1 - Numéro ONU: UN1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Hydrocarbures sous-produits du traitement des terpènes). DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT.

2 - par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF:

- Terre Classe : 3 Flammable liquids.
- Terre Groupe : III
- Terre Tunnel : D/E
- Terre QL :
- Terre Etiquette :

3 - maritime IMDG:

- Mer Classe : 3
 - Mer Label :
 - Mer EMS : F-E, S-E
 - Mer Groupe : III
 - Mer marine polluant : Produit dangereux du point de vue de l'environnement, liquide ; Marine Polluant.
- Signe conventionnel (poisson et arbre)

4 - aérien ICAO-TI et IATA-DGR:

- Air Classe :
- Air Label :
- Air Groupe :

15 - Informations réglementaires

1 - Réglementations communautaires:



DANGER Contient 68956-56-9 Hydrocarbures, sous-produits du traitement des terpènes >70% 68439-46-3 ALCOHOLS, C9-11, ETHOXYLATED < 11%

H226 - Liquide et vapeurs très inflammables

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

P273 - Eviter le rejet dans l'environnement.

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage.

P301+P310 - EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P331 - NE PAS faire vomir.

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P264 - Se laver soigneusement après manipulation;

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P501 - Eliminer le contenu/réceptif conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2 - Autorisations:

Règlement (CE) N°1907/2006 (REACH) :

Le produit ne contient pas de substances inscrites dans les listes suivantes

- Annexe XIV (autorisation) / substances extrêmement préoccupantes (SVHC)

- Annexe XVII (restriction)

Directive 96/82/CE :

Produit répondant aux critères des catégories :

- 6. INFLAMMABLES

- 9 SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT H411

3 - Restrictions:

16 - Autres informations

Téléphone Centre Antipoison : 01.40.05.48.48

Produit réservé à l'industrie.

N.B. : Nos informations sont données de bonne foi, en l'état de nos connaissances actuelles. Nous pouvons apporter des modifications en fonction de nouvelles réglementations ou de connaissances techniques nouvelles.

DLUO (Date limite utilisation optimale) de 24 mois